

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Comment retrouver son permis de conduire français après une expatriation ?

Si vous avez échangé votre permis de conduire français contre un permis délivré par le pays dans lequel vous étiez expatrié, vous pouvez, à votre retour en France, retrouver votre permis français. En pratique, la démarche consiste en un **nouvel échange de permis**. Nous vous indiquons les informations à connaître selon que vous avez échangé votre permis français contre un permis européen ou un permis d'un autre pays.

Conduire en France avec un permis étranger

Permis européen

Conduire en France avec un permis européen (EEE)

Echange d'un permis européen (EEE)

Permis d'un autre pays

Court séjour ou études

Installation durable

Vérifier les conditions pour rétablir le permis de conduire français au retour en France après une expatriation en Europe

À votre retour en France, vous pouvez demander le rétablissement de votre permis de conduire français si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Avant votre départ en expatriation, vous avez obtenu votre permis français soit après réussite à l'examen, soit par la conversion d'un brevet militaire de conduite, soit après la validation d'un diplôme ou d'un titre professionnel délivré à cette fin, soit après l'échange d'un permis de conduire délivré par une collectivité d'outre-mer et par la Nouvelle-Calédonie.

Durant votre expatriation, vous avez échangé votre permis de conduire français contre un permis de conduire européen.

Vous avez de nouveau votre résidence normale en France.

Vous ne faites pas l'objet d'une mesure de restriction, suspension, annulation ou retrait du droit de conduire, en France ou dans le pays qui a délivré le permis de conduire.

Le rétablissement de votre permis de conduire français est possible même si le permis de conduire européen obtenu en échange n'est plus en cours de validité.

À savoir

Vous pouvez conduire en France avec votre permis européen tant que vous remplissez les conditions

Vérifier les catégories de permis qui peuvent être rétablies au retour en France après une expatriation en Europe

Le rétablissement du permis français concerne uniquement les **droits acquis en France**.

Exemple

Vous avez obtenu le permis B en France et échangé ce permis contre un permis équivalent délivré par le pays d'expatriation. Durant votre expatriation, vous avez passé un permis moto local. De retour en France, vous pouvez uniquement obtenir le rétablissement du permis B français. Concernant le permis moto, vous devez demander l'échange du permis moto étranger contre un permis moto français.

Demander le rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation en Europe

La demande de rétablissement du permis de conduire français se fait en ligne sur le site de l'ANTS .

- [Demande en ligne de rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation](#)

Préparez les documents suivants en version numérisée ou photographiée :

Préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire étranger original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Photo-signature numérique. Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes.

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Préparez les documents suivants :

Si vous êtes européen, préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire étranger original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Justificatif de résidence normale en France à la date de la demande. Par exemple, avis d'imposition/non imposition sur le revenu, contrat de travail, attestation sécurité sociale...

Photo-signature numérique (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes.

Préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire étranger original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Justificatif de régularité de séjour en France (titre de séjour ou vignette Ofii apposé sur votre passeport

Photo-signature numérique (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes.

À noter

Le service instructeur peut demander les **originaux des documents** si nécessaire, ainsi que des **documents complémentaires** selon votre situation.

Suivre l'examen de la demande de rétablissement du permis de conduire français

À la fin de l'instruction de votre demande, si les conditions pour rétablir votre permis de conduire français sont remplies, **votre permis étranger original vous est demandé**

Vous êtes **contacté par SMS et mail**. Le mail explique comment envoyer l'original de votre permis de conduire en courrier recommandé.

Lorsque le service instructeur reçoit l'original de votre permis, vous pouvez télécharger sur le site de l'ANTS une **attestation de dépôt sécurisée (ADS)**. L'ADS est **valable 4 mois**. Cette attestation vous **permet de conduire en attendant de recevoir votre permis français**, dans la limite de la durée de reconnaissance de votre permis étranger.

Un service en ligne permet de **suivre votre demande de permis de conduire**.

- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire

Savoir comment le permis de conduire est expédié et suivre son envoi

Expédition du permis de conduire

L'expédition du permis de conduire (titre de conduite) se fait **par Lettre suivie**.

Ce type d'envoi **traçable**, avec remise en boîte aux lettres, est différent d'un courrier classique.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Suivi de l'envoi du permis de conduire

À partir de la réception du SMS vous informant de la validation de votre demande en ligne, il faut compter **environ 15 jours** pour recevoir votre permis de conduire (titre de conduite).

À la fin de l'étape de fabrication de votre titre de conduite, vous recevez un **mail contenant un lien de suivi d'expédition du courrier**. Ce lien permet de suivre l'acheminement de votre titre de conduite.

Le suivi de l'envoi de votre titre de conduite peut également s'effectuer directement sur le site de La Poste avec le numéro du courrier suivi.

À noter

Afin de rester informé de l'état de votre demande et de l'expédition de votre permis de conduire, **pensez à fournir votre numéro de téléphone et votre email lors de la téléprocédure**.

En cas de non réception du permis de conduire

Si vous n'avez pas reçu votre permis de conduire (titre de conduite) alors que la consultation du suivi de courrier affiche une distribution effectuée, contactez l'ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Vérifier les conditions pour rétablir le permis de conduire français au retour en France après une expatriation à l'étranger

À votre retour en France, vous pouvez demander le rétablissement de votre permis de conduire français si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Avant votre départ en expatriation, vous avez obtenu votre permis français soit après réussite à l'examen, soit par la conversion d'un brevet militaire de conduite, soit après la validation d'un diplôme ou d'un titre professionnel délivré à cette fin, soit après l'échange d'un permis de conduire délivré par une collectivité d'outre-mer et par la Nouvelle-Calédonie.

Durant votre expatriation, vous avez échangé votre permis de conduire français contre un permis de conduire étranger.

Vous avez de nouveau votre résidence normale en France.

Vous ne faites pas l'objet d'une mesure de restriction, suspension, annulation ou retrait du droit de conduire, en France ou dans le pays qui a délivré le permis de conduire.

Le rétablissement de votre permis de conduire français est possible même si le permis de conduire étranger obtenu en échange n'est plus en cours de validité.

À savoir

Vous pouvez conduire en France avec votre permis étranger tant que vous remplissez les conditions, et au maximum durant 1 an suivant l'acquisition de votre résidence normale en France.

Vérifier les catégories de permis qui peuvent être rétablies au retour en France après une expatriation

Le rétablissement du permis français concerne uniquement les **droits acquis en France**.

Exemple

Vous avez obtenu le permis B en France et échangé ce permis contre un permis équivalent délivré par le pays d'expatriation. Durant votre expatriation, vous avez passé un permis moto local. De retour en France, vous pouvez uniquement obtenir le rétablissement du permis B français. Concernant le permis moto, vous devez demander l'échange du permis moto étranger contre un permis moto français.

Demander le rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation à l'étranger

La demande de rétablissement du permis de conduire français se fait en ligne sur le site de l'ANTS .

- [Demande en ligne de rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation](#)

Préparez les documents suivants en version numérisée ou photographiée :

Préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire étranger original

Traduction en français du permis s'il n'est pas rédigé en français

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Code photo et signature numérique . Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes.

Une attestation des droits à conduire de moins de 6 mois, avec sa traduction, établie par le pays de délivrance du permis de conduire peut aussi être demandée. Il est conseillé de l'obtenir pour l'avoir à disposition si nécessaire.

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Préparez les documents suivants :

Image couleur du permis de conduire étranger original
Traduction en français du permis s'il n'est pas rédigé en français

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Code photo et signature numérique. Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure. Justificatif de résidence normale en France à la date de la demande. Par exemple, avis d'imposition/non imposition sur le revenu, contrat de travail, attestation sécurité sociale, etc.

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes

Une attestation des droits à conduire de moins de 6 mois, avec sa traduction, établie par l'État de délivrance du permis de conduire peut aussi être demandée. Il est conseillé de l'obtenir pour l'avoir à disposition si nécessaire.

Préparez les documents suivants :

Image couleur du permis de conduire étranger original

Traduction en français du permis s'il n'est pas rédigé en français

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Code photo et signature numérique. Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Justificatif de régularité du séjour en France (titre de séjour ou vignette Ofii apposé sur votre passeport)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes

Une attestation des droits à conduire de moins de 6 mois, avec sa traduction, établie par l'État de délivrance du permis de conduire peut aussi être demandée. Il est conseillé de l'obtenir pour l'avoir à disposition si nécessaire.

À noter

Le service instructeur peut demander les **originaux des documents** si nécessaire, ainsi que des **documents complémentaires** selon votre situation.

Suivre l'examen de la demande de rétablissement du permis de conduire français

À la fin de l'instruction de votre demande, si les conditions pour rétablir votre permis de conduire français sont remplies, **votre permis étranger original vous est demandé**

Vous êtes **contacté par SMS et mail**. Le mail explique comment envoyer l'original de votre permis de conduire **en courrier recommandé**.

Lorsque le service instructeur reçoit l'original de votre permis, vous pouvez télécharger sur le site de l'ANTS une **attestation de dépôt sécurisée (ADS)**. L'ADS est **valable 4 mois**. Cette attestation vous **permet de conduire en attendant de recevoir votre permis français**, dans la limite de la durée de reconnaissance de votre permis étranger.

Un service en ligne permet de **suivre votre demande de permis de conduire**.

• Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire

Savoir comment le permis de conduire est expédié et suivre son envoi

Expédition du permis de conduire

L'expédition du permis de conduire (titre de conduite) se fait **par Lettre suivie**.

Ce type d'envoi **traçable**, avec remise en boîte aux lettres, est différent d'un courrier classique.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Suivi de l'envoi du permis de conduire

À partir de la réception du SMS vous informant de la validation de votre demande en ligne, il faut compter **environ 15 jours** pour recevoir votre permis de conduire (titre de conduite).

À la fin de l'étape de fabrication de votre titre de conduite, vous recevez un **mail contenant un lien de suivi d'expédition du courrier**. Ce lien permet de suivre l'acheminement de votre titre de conduite.

Le suivi de l'envoi de votre titre de conduite peut également s'effectuer directement sur le site de La Poste avec le numéro du courrier suivi.

À noter

Afin de rester informé de l'état de votre demande et de l'expédition de votre permis de conduire, **pensez à fournir votre numéro de téléphone et votre email lors de la téléprocédure**.

En cas de non réception du permis de conduire

Si vous n'avez pas reçu votre permis de conduire (titre de conduite) alors que la consultation du suivi de courrier affiche une distribution effectuée, contactez l'ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Questions – Réponses

- [Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?](#)
- [Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?](#)
- [Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?](#)
- [Peut-on conduire en France avec un permis étranger ?](#)
- [Peut-on conduire en métropole avec un permis délivré en outre-mer ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Conduire en France avec un permis étranger](#)
- [Permis de conduire](#)
- [Infractions routières](#)
- [Conduire en France avec un permis européen \(UE/EEE\)](#)
- [Échange de permis de conduire obtenu hors Europe \(UE/EEE\) – installation en France](#)

Pour en savoir plus

- [Site de la sécurité routière](#)
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

- **Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire**
En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Comment faire si...

[Je rentre en France après avoir vécu à l'étranger](#)

Services en ligne

- [Demande en ligne de rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation](#)
Téléservice
- [Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...](#)
Téléservice

Et aussi...

- Conduire en France avec un permis étranger
- Permis de conduire
- Infractions routières
- Conduire en France avec un permis européen (UE/EEE)
- Échange de permis de conduire obtenu hors Europe (UE/EEE) – installation en France



Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30